



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Séance du</b> 15 décembre 2025
<b>Date de convocation</b> 09 décembre 2025
<b>Nombre de Conseillers</b>
En exercice..... <b>27</b>
Présents ..... <b>24</b>
Pouvoirs ..... <b>02</b>
Votants ..... <b>26</b>

Le quinze décembre deux mil vingt-cinq à 19h26, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON, Géraldine SUBLLET, William BERTRAND

Étaient absents avec pouvoir : Albert NANIYULA à Daniel BREINER, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY

Etait absent : Olivier MOHLO

Secrétaire de séance : Guy COTTREZ

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### 25.57 – DECISIONS BUDGETAIRES - Tarifs des concessions du cimetière

Rapporteur : Léon TAISNE

Comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur la revalorisation des tarifs de concessions du cimetière.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé de revaloriser de 1% les tarifs du cimetière comme suit :

<b>CIMETIERE</b>		<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Concession 30 ans	<b>La concession</b> (jusqu'à 3 m <sup>2</sup> )	278 €	281 €
	Coût du m <sup>2</sup> supplémentaire (au-delà de 3 m <sup>2</sup> )	138 €	140 €
Concession 50 ans	<b>La concession</b> (jusqu'à 3 m <sup>2</sup> )	607 €	614 €
	Coût du m <sup>2</sup> supplémentaire (au-delà de 3 m <sup>2</sup> )	283 €	286 €
<b>COLUMBARIUM</b>		<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Concession de 15 ans		278 €	281 €
Concession de 30 ans		499 €	504 €
<b>CAVURNES</b>		<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Concession 15 ans		278 €	281 €
Concession 30 ans		499 €	504 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**- DE REVALORISER de 1% les tarifs du cimetière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme ci-dessus désignés.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

<b>Votants</b>	<b>26</b>
Pour	<b>26</b>
Contre	-
Abstention	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**

  
Le/La secrétaire de séance

  
Certifié conforme et exécutoire  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
Richard JACQUET